

Rapport de l'auditeur

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY
AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

HILBORNLLP

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« l'Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport. Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers (suite)

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.



Toronto (Ontario)
Le 17 juin 2025

Comptables professionnels agréés,
Experts-comptables autorisés

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État de la situation financière

Au 31 mars	2025 \$	2024 \$
ACTIFS		
Actifs à court terme		
Trésorerie	133 636	153 273
Placements (note 3)	1 670 181	980 468
Dû d'ARIL Society inc. (note 12)	128 575	107 067
Frais payés d'avance	168 939	122 177
	2 101 331	1 362 985
Placements (note 3)	630 980	1 228 537
Immobilisations corporelles (note 4)	27 225	58 654
	658 205	1 287 191
	2 759 536	2 650 176
PASSIFS		
Passifs à court terme		
Créditeurs (note 5)	252 700	257 938
Produits reportés	180 335	138 122
	433 035	396 060
Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (note 6)	122 898	86 175
Incitatifs à la location reportés (note 7)	6 546	32 732
	129 444	118 907
	562 479	514 967
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	20 679	25 922
Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation (note 8)	202 953	253 337
Non affecté	1 973 425	1 855 950
	2 197 057	2 135 209
	2 759 536	2 650 176

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil :



André Bolduc, CPA, CA, FCIRP, LIT
Professionnel agréé de l'insolvabilité
et de la réorganisation
Président



Bridget van Wyk, CPA, CA, CIRP, LIT
Professionnelle agréée de l'insolvabilité
et de la réorganisation
Trésorière

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État des résultats

Exercice clos le 31 mars	2025 \$	2024 \$
Produits		
Cotisations des membres	1 092 075	1 112 025
Frais de cours et d'examen du PQC	573 600	459 150
Frais des séminaires de formation continue, webinaires et commandites	274 230	268 589
Inscriptions et commandites « Exchange Conference »	214 688	184 047
Honoraires de gestion (note 12)	182 000	184 100
Revenus de placements (note 10)	76 435	75 826
Publicité	19 694	11 349
	2 432 722	2 295 086
Charges		
Administration (voir tableau)	2 003 391	1 826 808
Formation continue	130 146	161 999
Cours et examens du PQC	104 302	167 101
Frais pour « Exchange Conference »	82 651	79 311
	2 320 490	2 235 219
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	112 232	59 867
Renouvellement du PQC (note 8)	(50 384)	(442 448)
Analyse stratégique (note 9)	-	(10 376)
	(50 384)	(452 824)
Excédent des produits sur les charges	61 848	(392 957)

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour analyse stratégique \$	Non affecté \$	Total 2025 \$
Solde, au début de l'exercice	25 922	253 337	-	1 855 950	2 135 209
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) de l'exercice	-	(50 384)	-	112 232	61 848
Amortissement des immobilisations corporelles	(37 704)	-	-	37 704	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	6 275	-	-	(6 275)	-
Amortissement des incitatifs à la location reportés	26 186	-	-	(26 186)	-
Solde, à la fin de l'exercice	20 679	202 953	-	1 973 425	2 197 057

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour analyse stratégique \$	Non affecté \$	Total 2024 \$
Solde, au début de l'exercice	36 204	695 785	10 376	1 785 801	2 528 166
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) de l'exercice	-	(442 448)	(10 376)	59 867	(392 957)
Amortissement des immobilisations corporelles	(31 596)	-	-	31 596	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 769	-	-	(2 769)	-
Disposition d'immobilisations corporelles	(397)	-	-	397	-
Amortissement des incitatifs à la location reportés	18 942	-	-	(18 942)	-
Solde, à la fin de l'exercice	25 922	253 337	-	1 855 950	2 135 209

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars	2025 \$	2024 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) de l'exercice	61 848	(392 957)
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement :		
Amortissement des immobilisations corporelles	37 704	31 596
Intérêts capitalisés aux placements	(39 757)	(41 392)
Encaissement des intérêts capitalisés aux placements dans l'exercice précédent	140 450	21 736
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(26 186)	(18 942)
	174 059	(399 959)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(46 762)	46 845
Diminution des créditeurs	(5 238)	(24 438)
Augmentation (diminution) des produits reportés	42 213	(14 520)
	164 272	(392 072)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements	(2 600 000)	(1 000 000)
Produits de la cession de placements	2 407 151	1 393 506
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 275)	(2 769)
Produits de la disposition d'immobilisations corporelles	-	397
	(199 124)	391 134
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement des avances à ARIL Society inc.	15 215	3 298
Variation nette de la trésorerie	(19 637)	2 360
Trésorerie, au début de l'exercice	153 273	150 913
Trésorerie, à la fin de l'exercice	133 636	153 273

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Tableau des frais d'administration

Exercice clos le 31 mars	2025 \$	2024 \$
Salaires et avantages sociaux	1 166 336	1 062 912
Communications (note 12)	221 673	187 088
Honoraires d'audit, d'avocats et de consultation	155 628	153 061
Frais de bureau, d'impression, d'affranchissement, de messagerie et frais divers (note 12)	76 880	55 107
Technologies de l'information	74 423	46 864
Frais de traitement des paiements	66 525	56 644
Loyer (note 7)	55 544	98 669
Honoraires des administrateurs (note 11)	49 000	49 000
Insol International	47 425	45 444
Amortissement des immobilisations corporelles	37 704	31 596
Assurances	27 099	25 758
Dépenses du comité	25 154	14 665
	2 003 391	1 826 808

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires

31 mars 2025

Nature et description de l'organisme

Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« l'Association ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 27 juillet 1979.

L'Association fait avancer l'exercice de l'administration de l'insolvabilité, elle établit et administre les normes de qualification des professionnels agréés de l'insolvabilité et de la réorganisation (« PAIR ») et elle maintient des règles de conduite professionnelle auxquelles doivent se soumettre tous les PAIR.

L'Association est un organisme à but non lucratif en vertu de l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et sont établis en appliquant les principales méthodes comptables suivantes :

(a) Constatation des produits

Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. L'année de cotisation de l'Association coïncide avec son exercice, lequel s'étend du 1^{er} avril au 31 mars. Les cotisations perçues avant l'exercice auquel elles se rapportent sont comptabilisées à titre de produits reportés.

Frais de cours, d'examen, de séminaires et webinaires de formation continue du PQC

Les produits tirés des cours sur l'administration de l'insolvabilité, du Programme de qualification des PAIR (« PQC »), ainsi que les produits des séminaires de formation continue sont constatés à titre de produits au moment de l'inscription. Les frais d'examen sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel l'examen a lieu. Les frais d'examen perçus avant l'exercice au cours duquel l'examen a lieu sont comptabilisés à titre de produits reportés. Les abonnements aux webinaires sont constatés à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. L'année d'abonnement coïncide avec l'exercice de l'Association.

Commandites

Les produits de commandites sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'événement a lieu. Les produits de commandites perçus avant la date de l'événement auquel ils se rapportent sont comptabilisés à titre de produits reportés.

« Exchange Conference »

Les produits provenant de l'évènement « Exchange Conference » sont constatés dans l'exercice au cours duquel la conférence a eu lieu.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

(a) Constatation des produits (suite)

Revenus de placements

Les revenus de placements se composent des intérêts sur la trésorerie et sur les placements.

Les produits sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les intérêts sur les placements sont comptabilisés sur la durée des placements selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Apports

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés reçus sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Honoraires de gestion

Les produits des honoraires de gestion sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'Association fournit les services de gestion.

Publicité

Les revenus de publicité sont constatés au moment de leur publication.

(b) Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location comprennent les incitatifs reçus en espèces qui ont servi à acquérir des immobilisations corporelles.

Les incitatifs à la location reçus en lien avec les baux originaux sont amortis dans les résultats selon la méthode linéaire sur la durée du bail original. Les incitatifs à la location reçus en lien avec des baux renégociés sont amortis dans les résultats selon la méthode linéaire sur la période allant de la date d'expiration du bail original à la date d'expiration du bail renégocié.

(c) Actif net investi en immobilisations corporelles

L'actif net investi en immobilisations corporelles comprend la valeur comptable nette des immobilisations corporelles diminuée du solde non amorti des incitatifs reportés qui ont été utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

(d) Opérations entre apparentés

Une partie est considérée comme étant apparentée à l'Association si cette partie ou l'Association a la capacité d'exercer, directement ou indirectement, un contrôle ou une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles de l'autre, ou si l'Association et cette partie sont soumises à un contrôle commun ou à une influence notable commune. Les apparentés peuvent être des particuliers ou d'autres entités.

Les opérations entre apparentés sont initialement évaluées au coût, déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés.

(e) Instruments financiers

Évaluation des actifs et passifs financiers

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers, à l'exception des opérations créées ou échangées entre apparentés, à la juste valeur, ajustée pour tenir compte des coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers, à l'exception des actifs financiers entre apparentés, au coût après amortissement.

Les instruments financiers entre apparentés sont évalués ultérieurement au coût diminué des pertes de valeur.

Le coût après amortissement est le montant auquel est évalué un actif financier ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en capital, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et des placements.

Les actifs financiers évalués au coût diminué des pertes de valeur incluent le dû d'ARIL Society inc.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

(e) Instruments financiers (suite)

Pertes de valeur

À la fin de chaque exercice, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible perte de valeur d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Les preuves objectives d'une perte de valeur comprennent les données observables qui sont portées à l'attention de l'Association, y compris, sans toutefois s'y limiter, les événements suivants : difficultés financières importantes de l'émetteur; manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital; ou faillite ou autres procédures de restructuration financière.

Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, l'Association détermine s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier.

Lorsque l'Association identifie un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, elle réduit la valeur comptable de cet actif pour la ramener au plus élevé des montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif financier, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier à la date de clôture.

La perte de valeur de l'actif financier est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat dans l'exercice où la reprise a lieu.

(f) Placements

Les placements sont composés de titres à revenu fixe canadiens dont la durée jusqu'à l'échéance est de plus de trois mois à compter de la date d'acquisition. Les placements qui arrivent à échéance dans les douze mois suivant la fin de l'exercice sont classés dans les placements à court terme.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

(g) Immobilisations corporelles

Les coûts des immobilisations corporelles sont comptabilisés à l'actif lorsqu'ils satisfont aux critères de comptabilisation des immobilisations corporelles, autrement, ils sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé à compter du début de l'utilisation des immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux visant à amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile estimative. Les taux d'amortissement annuels sont les suivants :

Matériel informatique	5 ans
Mobilier et agencements	10 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail.

Une immobilisation corporelle doit être soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une perte de valeur potentielle est observée, le montant de la dépréciation est calculé comme l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle sur sa juste valeur. La perte de valeur d'une immobilisation corporelle est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

La perte de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation corporelle augmente ultérieurement.

(h) Apports reçus sous forme de services

Le travail de l'Association dépend des services bénévoles de nombreux particuliers. Puisque ces services ne sont pas normalement achetés par l'Association et en raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur, les apports reçus sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

(i) Estimations de la direction

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations, à poser des jugements et à formuler des hypothèses ayant une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, ainsi que sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les résultats réels pourraient différer des estimations, et les écarts en découlant seront comptabilisés dans les exercices ultérieurs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

2. Gestion des risques liés aux instruments financiers

L'Association est exposée à différents risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Association aux risques et les concentrations de ces risques.

Les instruments financiers de l'Association et la nature des risques auxquels ces instruments peuvent être exposés sont les suivants :

Instrument financier	Risques				
	Crédit	Liquidité	Change	Risque de marché	
				Taux d'intérêt	Prix autre
Trésorerie	X			X	
Placements	X			X	
Dû d'ARIL Society inc.	X				
Comptes fournisseurs et charges à payer		X			

Risque de crédit

L'Association est exposée à un risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, d'une concentration de transactions avec une même partie, ou d'une concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires qui pourraient être affectées de façon semblable par des changements dans les conditions économiques, ce qui pourrait entraîner une perte financière pour l'Association.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2025

2. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

L'exposition maximale de l'Association au risque de crédit est la suivante :

	2025	2024
	\$	\$
Trésorerie	133 636	153 273
Dû d'ARIL Society Inc.	128 575	107 067
Placements	2 301 161	2 209 005
	2 563 372	2 469 345

L'Association réduit son risque de crédit associé à la trésorerie en maintenant des soldes auprès d'une institution financière canadienne.

L'Association gère son risque de crédit associé aux placements au moyen de sa politique de placement, qui limite les types de placements admissibles.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

La direction veille au suivi des liquidités de l'Association afin de s'assurer que cette dernière dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations à échéance.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux de change.

L'Association n'est pas exposée au risque de change.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2025

2. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'Association gère le risque de taux d'intérêt associé à ses placements en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci aux fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché.

L'Association n'est pas exposée au risque de prix autre.

Variation des risques

Le profil de risque des instruments financiers de l'Association n'a pas changé de façon importante depuis l'exercice précédent.

3. Placements

	2025	2024
	\$	\$
Titres à revenu fixe canadiens	2 301 161	2 209 055
Moins : portion à court terme	(1 670 181)	(980 468)
	<u>630 980</u>	<u>1 228 537</u>

Les taux d'intérêt sur les titres à revenus fixes varient entre 1,35 % à 2,95 % (en 2024 – 1,13 % à 4,95 %) et les échéances sont de juillet 2025 à novembre 2027 (en 2024 – juin 2024 à novembre 2027).

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2025

4. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur Nette 2025
	\$	\$	\$
Matériel informatique	211 070	199 209	11 861
Mobilier et agencements	91 437	83 459	7 978
Améliorations locatives	416 393	409 007	7 386
	<u>718 900</u>	<u>691 675</u>	<u>27 225</u>

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur Nette 2024
	\$	\$	\$
Matériel informatique	204 795	193 328	11 467
Mobilier et agencements	91 437	81 180	10 257
Améliorations locatives	416 393	379 463	36 930
	<u>712 625</u>	<u>653 971</u>	<u>58 654</u>

5. Crédoiteurs

	2025	2024
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	245 604	252 667
Sommes à remettre à l'État	7 096	5 271
	<u>252 700</u>	<u>257 938</u>

6. Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden

	2025	2024
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	86 175	75 993
Apports (note 12)	36 723	10 182
Solde, à la fin de l'exercice	<u>122 898</u>	<u>86 175</u>

Conformément à une entente de transfert conclue entre la Fondation canadienne de l'insolvabilité (la « FCI ») et l'Association en date du 12 novembre 2014, l'Association a reçu des fonds lors de la dissolution de la FCI. Cette somme doit servir uniquement à financer la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden et les activités connexes du bénéficiaire de celle-ci.

Aucune subvention n'a été octroyée au cours des exercices 2025 ni 2024.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2025

7. Incitatifs à la location reportés

	Coût	Amortissement	Montant net
	\$	cumulé	2025
	\$	\$	\$
Incitatifs à la location	103 348	96 802	6 546

	Coût	Amortissement	Montant net
	\$	cumulé	2024
	\$	\$	\$
Incitatifs à la location	103 348	70 616	32 732

Au cours de l'exercice précédent, l'Association a modifié les modalités de son bail pour ses locaux afin de devancer la date d'échéance du 31 août 2027 au 30 juin 2025. La durée de vie des incitatifs à la location a été ajustée pour refléter la nouvelle échéance du bail.

Un amortissement 26 186 \$ (18 942 \$ en 2024) a été porté en diminution de la charge de loyer de l'exercice.

8. Actif net grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation

Le conseil d'administration de l'Association a résolu d'affecter des montants de l'actif net à des fins d'investissements stratégiques dans des programmes d'éducation, notamment par des améliorations au programme et le développement de contenu.

Durant l'exercice, le conseil d'administration a autorisé l'utilisation d'un montant de 50 384 \$ (442 448 \$ en 2024) de l'actif net réservé pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation dans le but de développer le PQC. Ces investissements stratégiques, qui pourraient autrement répondre aux critères d'actifs incorporels générés à l'interne, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

L'affectation d'origine interne est assujettie aux directives du conseil d'administration selon les recommandations du comité des finances.

9. Actif net grevé d'affectations d'origine interne pour analyse stratégique

Le conseil d'administration de l'Association avait antérieurement affecté à l'interne des montants de l'actif net aux fins d'analyse stratégique. Cette analyse a été complétée au cours de l'exercice précédent, et aucun autre montant de l'actif net n'a été affecté à cette fin.

Au cours de l'exercice précédent, le conseil d'administration a approuvé l'utilisation d'un montant de 10 376 \$ de l'actif net réservé pour l'analyse stratégique aux fins de planifications stratégiques, réduisant ainsi ce poste de l'actif net à zéro.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2025

10. Revenus de placements

	2025	2024
	\$	\$
Intérêts sur la trésorerie	8 200	6 891
Intérêts sur les placements	68 235	68 935
	76 435	75 826

11. Honoraires des administrateurs

Les membres du comité exécutif incluent le président, le vice-président, la trésorière, la secrétaire, le directeur général, ainsi que les autres administrateurs externes à l'Association. Chacun des membres reçoit des honoraires annuels en reconnaissance de ses services rendus à l'Association.

12. Opérations entre apparentés

L'Association a pour apparenté ARIL Society inc. (la « Société »), en vertu de l'importance des opérations interorganismes et d'un échange de personnel de direction avec la Société. Ces facteurs permettent à l'Association d'exercer une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles de la Société. L'Association n'a aucun intérêt économique dans la Société.

La Société a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 30 janvier 2019. La Société administre le congrès de l'« Annual Review of Insolvency Law ».

La Société est une organisation à but non lucratif au sens de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

L'Association a conclu avec la Société une entente en vertu de laquelle elle fournit des services de gestion, d'administration et de soutien à la Société. L'entente prend fin le 31 mars 2027 et inclut les engagements suivants, payables par la Société à l'Association:

- ♦ des honoraires de gestion de 182 000 \$ pour l'exercice 2025, qui seront majorés en 2026 et 2027, pour tenir compte de l'inflation, selon l'indice annuel moyen des prix à la consommation publié par Statistique Canada;
- ♦ des frais de services financiers équivalent à 3 % du revenu de la Société, collecté par l'Association; et
- ♦ un apport de recherche de 15 % des surplus d'opérations de la Société qui excèdent 50 000 \$ envers la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2025

12. Opérations entre apparentés (suite)

Les produits (charges) conclus avec la Société et les soldes correspondants sont les suivants :

	2025 \$	2024 \$
Honoraires de gestion (incluant 9 100 \$ de services additionnels en 2024)	182 000	184 100
Frais de services financiers (inclus dans les frais de bureau, d'impression, d'affranchissement, de messagerie et frais divers)	12 129	10 114
Parrainage (inclus dans les frais de communications)	(25 000)	(25 000)

Les apports à recevoir de la Société envers la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden d'un montant de 36 723 \$ (10 182 \$ en 2024) sont constatés à titre de produits reportés (note 6).

Au 31 mars 2025, il y a un solde à recevoir de la Société pour un montant de 128 575 \$ (107 067 \$ en 2024.) Ce solde est non garanti, ne porte pas intérêt, et est remboursable sur demande.

Après la fin de l'exercice, le solde dû de la Société a été encaissé, à l'exception d'un montant de 36 723 \$ contribué à la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden, qui sera réglé lors de la réception des états financiers audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

13. Engagement

À la suite de l'échéance de la convention de bail actuelle le 30 juin 2025, l'Association a conclu une nouvelle convention de bail débutant le 1^{er} juillet 2025 et se terminant le 30 juin 2035.

Les paiements annuels futurs exigibles en vertu du bail, y compris l'estimation des dépenses pour les parties communes, sont les suivants :

	\$
2026	85 197
2027	84 176
2028	87 309
2029	88 354
2030	88 354
Subséquents	487 878
	<u>921 268</u>